

PAS-DE-CALAIS
PRIORITE JEUNESSE



À partir
du 1^{er}
juillet

LE DÉPARTEMENT VOUS FACILITE LA VIE !

le car
1 euro PAR
TRAJET
et **gratuit**
JUSQU'À
19 ANS !



Plus d'infos sur :
pasdecalais.fr

 **Pas-de-Calais**
Le Département

GPS administration
03 21 216 216

Avec le Département du Pas-de-Calais, prendre le bus, c'est désormais 1 euro ou c'est gratuit !

À partir
du 1^{er}
juillet

Lors de la plénière budgétaire de février dernier, Dominique Dupilet avait annoncé quelques mesures-phares du Schéma directeur départemental de la mobilité tout juste adopté. Parmi elles, la définition d'un tarif plus attractif sur le réseau des cars interurbains Colvert dès le 1^{er} juillet 2012. Chose promise, chose due ! Ce vendredi 1^{er} juin, au cours d'une conférence de presse à Arras, Dominique Dupilet, Président du Département du Pas-de-Calais, Hervé Poher, Vice-Président chargé de l'environnement, de la mobilité, des transports scolaires et interurbains et Alain Méquignon, Président de la commission infrastructures et mobilité, ont dévoilé plusieurs nouveautés dont l'arrivée du tarif unique à un euro sur l'ensemble du réseau Colvert, la gratuité pour les jeunes jusqu'à 18 ans inclus en dehors des périodes scolaires (vacances, mercredi, samedi, dimanche), et la création de quatre nouvelles « lignes des plages ». Dominique Dupilet : « Au Conseil général, nous souhaitons qu'il n'y ait aucun frein à la mobilité et nous ne voulons pas que l'aspect financier devienne discriminatoire lorsqu'il s'agit de se déplacer. Le bus à 1 euro et la gratuité pour les jeunes vont dans ce sens. La gratuité pour les jeunes ? Elle nous apparaît être en cohérence avec le fait que nous avons placé les questions liées à la jeunesse au sommet de nos priorités. Les jeunes doivent pouvoir bouger facilement sans considération de revenus, notamment ceux de leurs parents. Prendre le bus gratuitement, c'est une liberté supplémentaire et un moyen de plus pour partir à la découverte, rencontrer des gens, bref s'épanouir et grandir. Notre Agenda 21 a également guidé nos choix. Dans un contexte de renchérissement du coût des carburants et compte tenu de l'urgence environnementale, favoriser les transports en commun était pour nous une évidence. Tout cela se met en place dès le 1^{er} juillet 2012. Pour autant, il ne s'agit que du premier étage de la fusée : nous continuons à travailler pour améliorer notre réseau de transports interurbains. En septembre 2013, nous lancerons de nouvelles lignes et nous aurons aussi fait progresser notre qualité de services. Chaque ligne proposera quotidiennement deux allers-retours au minimum, le samedi compris. »

HISTORIQUE ET FONCTIONNEMENT ACTUEL DU RÉSEAU DE TRANSPORTS INTERURBAIN

Le Département a mis en place dans les années 1980 un réseau de 46 lignes interurbaines destinées à tous les habitants du Pas-de-Calais. Ces lignes parcourent annuellement un peu plus de 4,4 millions de kilomètres et assurent 420 000 trajets commerciaux et 3 900 000 trajets scolaires (un aller-retour sur 210 jours pour 9 300 élèves).



UNE NOUVELLE TARIFICATION PLUS LISIBLE ET PLUS ATTRACTIVE

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur départemental de la mobilité montre que la fréquentation commerciale de ce réseau peut être améliorée et doit mieux répondre aux attentes des usagers. En effet, le tarif actuel est basé sur un prix kilométrique en moyenne de 0,15 euro par kilomètre parcouru, ce qui pour un trajet de 20 km revient relativement cher et peut dissuader certains usagers : plus de 6 euros l'aller-retour dans ce cas.

Le ticket moyen sur le réseau était de 2,19 euros.

En outre, le constat a été fait qu'en dehors des périodes scolaires, la capacité disponible dans les cars était très importante.

C'est pourquoi dans le cadre du Schéma directeur départemental de mobilité approuvé le 20 février 2012, les élus du Département du Pas-de-Calais ont décidé de retenir un nouveau tarif commercial plus lisible et plus attractif :

- un tarif unique à 1 euro par trajet pour tous les usagers, quel que soit la distance parcourue sur une ligne,
- la gratuité pour les jeunes jusqu'à 18 ans inclus en dehors des périodes scolaires (vacances, mercredi, samedi, dimanche).

Dans ce Schéma directeur départemental de la mobilité figure également le maintien de l'action volontariste du Département sur la gratuité du « scolaire » qui permet à 71 000 élèves (de la maternelle en regroupements pédagogiques intercommunaux à la terminale au lycée) de bénéficier de cette gratuité s'ils habitent à plus de 3 kilomètres de leur établissement scolaire.

Cette politique de solidarité en faveur de l'éducation et de la jeunesse compte pour 45,8 millions d'euros dans le budget de fonctionnement du Département, soit 645 euros par élève et par an.

Avec un accès gratuit aux lignes interurbaines en dehors des périodes scolaires, le Département veut favoriser l'autonomie de tous les jeunes en leur offrant le moyen d'accéder plus aisément aux activités, culturelles, sportives et de loisirs ou de

s'impliquer dans des associations pour devenir des acteurs de la société et gagner en autonomie.

En pratique dès le 1^{er} juillet, les jeunes devront simplement justifier de leur âge auprès du conducteur (carte d'identité...) pour se voir délivrer un titre de transport gratuit.

Pour tous les autres usagers, le nouveau tarif est une aide financière conséquente dans un contexte de renchérissement du coût des carburants. A titre d'exemple, un usager en voiture habitant à 15 kilomètres de son lieu de travail économiserait potentiellement 2616 euros par an en utilisant le transport collectif interurbain.

Il faut souligner qu'en 2011, le Département a conduit une expérimentation tarifaire conduite sur la ligne Arras-Bapaume avec la Régie départementale des transports qui a montré les effets immédiats d'une évolution de tarif. Après le passage du tarif de 3,70 euros à 2 euros, la fréquentation a fortement augmenté en un an. En comparant les usagers de janvier 2011 à avril 2011 à ceux de janvier 2012 à avril 2012, on constate une augmentation de 2857 trajets soit plus 45 %.

Cet exemple local vient confirmer les données d'une étude nationale (article de *Ville Rail et Transports* du 7 février) montrant que lorsque le tarif est divisé par deux, la fréquentation augmente progressivement pour augmenter de 60 à 100 % en trois ans.



DÈS L'ÉTÉ 2012, UNE INTERMODALITÉ RENFORCÉE DEPUIS LES GARES DU LITTORAL VERS LES PLAGES DE LA CÔTE D'OPALE

Le littoral du département est une richesse qui doit pouvoir bénéficier à tous et qu'il faut mettre en valeur dans la continuité de la reconnaissance du Site des Deux Caps en tant que « Grand Site de France ».

Le Schéma directeur départemental de la mobilité s'est donc fixé comme objectif de promouvoir de nouvelles mobilités touristiques en déplacements durables, en particulier en créant une desserte des sites touristiques et séjours sur le littoral de la côte d'Opale pendant les vacances et les week-ends.

Il s'agit donc dès cet été 2012 de renforcer les lignes existantes pour que pendant les vacances et y compris les week-ends il soit possible depuis les villes du département d'emprunter le train et de trouver dans les gares du littoral (Audruicq, Calais Ville, Calais Frethun, Marquise- Rinxent, Boulogne, Etaples et Rang-du-Fliers) des cars assurant la liaison vers les plages et les sites touristiques départementaux tels que les Caps Blanc-Nez et Gris-Nez, le Château d'Hardelot ou le port d'Etaples pour y passer une ou plusieurs journées.

Les dessertes qui existaient déjà seront donc renforcées par de nouvelles dessertes dont les horaires seront en correspondances avec les horaires des trains permettant un séjour sur la journée ou la demi- journée.

Les lignes existantes sont :

- ligne 2 Gravelines-Calais : desservant la commune de Oye-Plage depuis la gare de Calais avec 10 allers-retours du lundi au samedi et trois allers-retours fonctionnant à la demande après réservation auprès du transporteur Littoral Nord Autocars (03 21 36 91 23) en charge de diffuser les horaires détaillés auprès des usagers,
- ligne 44 Calais-Boulogne par la côte : desservant notamment les Deux Caps avec trois allers-retours du lundi au samedi réalisés par le transporteur Made Tourisme (03 21 96 36 12) en charge de diffuser les horaires détaillés auprès des usagers,
- ligne 42 Boulogne-Berck : desservant le Port et la gare d'Etaples avec cinq allers-retours du lundi au samedi réalisés par le transporteur Caron voyages (03 21 31 42 98) en charge de diffuser les horaires détaillés auprès des usagers,
- Ligne 46 Berck-Rang-du-Fliers -Montreuil : desservant Berck et la gare de Rang-du-Fliers avec onze allers-retours du lundi au samedi et huit allers-retours le dimanche réalisés par le transporteur Voyages Dumont (03 21 86 97 20) en charge de diffuser les horaires détaillés auprès des usagers.

Les nouvelles dessertes mises en place en complément cet été sont les suivantes :

- Ligne 2 Audruicq-Oye-Plage : desservant la commune de Oye-Plage depuis la gare de Calais avec trois allers-retours du lundi au dimanche, retours réalisés par le transporteur Littoral Nord Autocars (03 21 36 91 23) en charge de diffuser les horaires détaillés auprès des usagers,
- Ligne 44 Frethun/Rinxent : desservant les communes de Wissant, Audinghen, Audresselles et Ambleteuse depuis les gares de Calais Frethun et Marquise/Rinxent avec deux allers-retours du lundi au dimanche, retours réalisés par le transporteur Made Tourisme (03 21 96 36 12) en charge de diffuser les horaires détaillés auprès des usagers,
- Ligne 44 boucle Rinxent/Rinxent : desservant les communes de Wissant, Audinghen, Audresselles et Ambleteuse depuis la gare de Marquise/Rinxent avec un aller-retour du lundi au dimanche, retours réalisés par le transporteur Made Tourisme (03 21 96 36 12) en charge de diffuser les horaires détaillés auprès des usagers,
- Ligne 42 Etaples-Hardelot : desservant les communes de Camiers, Condette et Neufchâtel-Hardelot depuis la gare d'Etaples avec quatre allers-retours du lundi au vendredi et trois allers-retours les samedis et dimanches, retours réalisés par le transporteur Caron Voyages (03 21 31 42 98) en charge de diffuser les horaires détaillés auprès des usagers.